



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 130 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Note verbale datée du 12 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur d'informer le Secrétaire général que le Royaume du Maroc, en sa qualité de Président du Conseil directeur de l'Union interparlementaire, souhaiterait communiquer les documents suivants à l'Assemblée générale :

- a) Rapport de la Commission de l'Union interparlementaire (Commission UIP) chargée des affaires des Nations Unies (voir annexe I);
- b) La stratégie 2012-2017 de l'Union interparlementaire : « De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes, une stratégie 2012-2017 pour l'UIP » (voir annexe II).

La Mission permanente du Royaume du Maroc vous saurait gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de ses annexes comme documents de l'Assemblée générale au titre du point 130 de l'ordre du jour.



**Annexe I à la note verbale datée du 12 janvier 2012
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Rapport de la Commission UIP des affaires des Nations Unies

**Dont la 125^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Berne, 19 octobre 2011)**

La Commission des Affaires des Nations Unies s'est réunie du 17 au 19 octobre 2011 à Berne (Suisse), pendant la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire. Dans le contexte de la coopération croissante entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, la Commission était appelée à jouer un rôle de plus en plus important. Organe plénier auquel tous les parlements membres de l'UIP étaient encouragés à participer, la Commission avait trois fonctions principales : elle était une enceinte permettant des interactions régulières entre de hauts fonctionnaires des Nations Unies et des parlementaires sur les grandes questions d'intérêt mondial; elle constituait un espace où les parlementaires pouvaient faire le point de l'état de réalisation des engagements internationaux, qu'il s'agisse d'accords pris par les États Membres de l'ONU ou de résolutions de l'UIP adoptées par les parlements nationaux; elle fournissait un cadre dans lequel les parlementaires pouvaient discuter et mettre au point ce qui serait leur apport aux processus des Nations Unies, telles les négociations en cours sur les changements climatiques.

La Commission a commencé ses travaux par une séance d'information et un échange de vues avec Jorge Sampaio, Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. La séance a été présidée par Dennis Dawson, sénateur canadien.

Fondée en 2005 à l'initiative de l'Espagne et de la Turquie, l'Alliance des civilisations a pour objet de promouvoir une meilleure entente et une coopération accrue entre les nations et les peuples, par-delà les cultures et les religions, et de faire ainsi barrage aux clivages et à l'extrémisme. Étant donné la mission essentielle de l'UIP telle qu'énoncée dans ses statuts, et dans le droit fil de la résolution « Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation » (Nusa Dua, 2007), l'UIP et l'Alliance des civilisations des Nations Unies étaient sur le point de s'engager dans une coopération plus étroite.

L'échange de vues avec M. Sampaio a mis en évidence que les parlements devaient s'employer davantage à répondre aux préoccupations des citoyens en matière de culture, d'identité et de migrations, qui sapent les valeurs essentielles de la démocratie un peu partout dans le monde. Dans ce contexte, on a fait observer que l'Assemblée de l'UIP qui se tiendrait en 2012 à Québec, porterait en fait sur « Les défis de la citoyenneté, de l'identité et de la diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation ».

M. Sampaio a souligné le danger du populisme qui pesait sur beaucoup de sociétés. Ainsi, en Europe, les mouvements populistes gagnaient des nouveaux

sièges au parlement, ce qui reflétait un manque de confiance dans l'establishment politique, mettant à mal le modèle démocratique européen. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans l'allocation qu'il a prononcée à l'ouverture de la 125^e Assemblée de l'UIP, a prévenu que la principale difficulté ne résidait pas dans le manque de ressources, mais dans le manque de confiance. Les gens avaient perdu confiance et ne croyaient plus que les gouvernements et les institutions sauraient faire ce qu'il faut. Chaque parlementaire devrait avoir à cœur de rétablir la confiance entre les citoyens et leurs élus.

La Commission a estimé que les parlements et les parlementaires devraient envisager diverses initiatives pour renforcer le dialogue et la coopération interculturels, notamment :

- En organisant régulièrement des débats au parlement sur des questions relatives au multiculturalisme, à la diversité culturelle et au dialogue interculturel;
- En instituant des mécanismes spécialement destinés à garder ces questions à l'ordre du jour des parlements et en continuant de donner suite aux recommandations formulées dans la résolution adoptée à Bali en 2009;
- En jouant un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de dialogue interculturel;
- En envoyant des délégations nationales au Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations Unies qui se tiendrait à Doha (11-13 décembre) et s'intéresserait au « Dialogue interculturel au service du développement ».

La deuxième séance de la Commission a pris la forme d'une réunion-débat sur le thème « Armes nucléaires : vers l'option zéro ». Présidée par Harry Jenkins (Australie), elle donnait suite à la résolution de l'UIP « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements ». Cette résolution contient de nombreuses recommandations pratiques sur ce que les parlements devraient faire pour parvenir à la ratification universelle du Traité, promouvoir le plan de désarmement nucléaire en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et apporter leur appui à des mesures telles que la réduction des arsenaux nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'ouverture de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles et une convention globale sur les armes nucléaires.

La Commission a entendu des exposés présentés par des personnalités actives dans le désarmement nucléaire, d'éminents experts et des parlementaires de renom et s'est penchée sur les idées, politiques et propositions nouvelles avancées sur les menaces et les risques que représentent les armes nucléaires. Les rôles, les responsabilités et les actes que les parlements et les parlementaires pourraient assumer ont été évoqués, notamment dans la perspective régionale, ainsi que des initiatives d'Europe, d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.

Les participants ont déploré que les parlementaires ne s'intéressent guère à cette question fondamentale. Les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation d'armes nucléaires dépassent tous les arguments que l'on

pourrait avancer en faveur du maintien de ces armes dans le monde d'aujourd'hui. Il serait irresponsable et inacceptable d'attendre que des armes nucléaires aient été utilisées, que ce soit par accident, intentionnellement ou par erreur, pour œuvrer à leur élimination. Ne pas prendre cette question à bras-le-corps, ce serait briser les espoirs et les aspirations des citoyens de toute la planète et porter atteinte à leurs droits. De plus, les ressources financières massives qui sont consacrées à la production d'armes nucléaires privent des millions de personnes de la perspective de bénéficier de meilleurs soins de santé, d'une meilleure éducation et d'un meilleur développement.

La Commission a réaffirmé que tous les pays avaient la responsabilité de s'intéresser très sérieusement à cette question. Les États ayant des armes nucléaires avaient l'obligation d'honorer les engagements pris au titre du Traité de non-prolifération, qui appelle notamment à l'ouverture de négociations en vue de l'élimination des armes nucléaires. Les États non dotés de l'arme nucléaire pouvaient contribuer à mettre en place le cadre voulu pour un monde exempt d'armes nucléaires en interdisant les armes nucléaires et en érigeant leur utilisation en infraction pénale dans leur législation nationale, en créant des zones régionales exemptes d'armes nucléaires et en promouvant des modèles de sécurité communs en remplacement de la dissuasion nucléaire.

La Commission a appelé les parlementaires du monde entier à agir et à prôner des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire. Dans ce cadre, elle encourage l'UIP à élaborer des outils pour parlementaires, notamment un guide sur les bonnes pratiques et les lois types qui pourraient servir d'inspiration à d'autres parlements. La Commission a également recommandé que l'UIP maintienne le désarmement nucléaire à son ordre du jour et poursuive son travail en coopération avec des partenaires tels que l'ONU, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et le Comité international de la Croix-Rouge, de même qu'avec des groupes de réflexion, d'autres organisations non gouvernementales et des organismes parlementaires tels que Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND).

La Commission a consacré sa troisième réunion au Programme d'action d'Istanbul et au suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), qui s'est tenue à Istanbul, en mai 2011. Cette séance a été présidée par M. Mélégué Traoré, membre de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. L'allocation principale a été prononcée par M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint à l'ONU et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les présentations ont été consacrées aux principaux résultats de la PMA IV et aux plans de suivi, ainsi qu'au rôle important des parlements dans la réalisation des engagements internationaux de développement, notamment la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul. Les participants ont également reçu des informations sur le projet engagé conjointement par l'UIP et le Bureau du Haut-Représentant pour les PMA, à l'appui des parlements des PMA, ainsi que sur une note d'orientation établie par l'UIP.

Ce projet commun vise à renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des décisions d'Istanbul, en particulier en ce qui a trait à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités. Il a pour objectif central de renforcer la capacité des parlements à définir des mesures de suivi du Programme d'action

d'Istanbul, en assurer l'exécution, la supervision et l'évaluation. La note d'orientation de l'UIP est destinée à donner aux parlements des PMA des lignes directrices sur les mécanismes institutionnels leur permettant d'intégrer les engagements pertinents du Programme d'action d'Istanbul dans leur travail, notamment pour les inciter à s'impliquer davantage dans la coopération en matière de développement. Cette note met en exergue les avantages et les inconvénients qu'il y a à créer des commissions parlementaires spécialement consacrées au Programme d'action d'Istanbul.

Lors du débat qui a suivi, les participants et les orateurs ont insisté sur le rôle indispensable des parlements dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Ils sont convenus que celui-ci donnait aux parlements des PMA une base sur laquelle s'appuyer pour participer aux grandes décisions sur les orientations. Par ailleurs, les commissions ou groupes informels s'occupant des questions de développement n'avaient souvent pas les moyens nécessaires pour travailler correctement, mais les participants ont reconnu que les PMA devaient veiller à donner du pouvoir au parlement et à prendre en charge leur propre développement. Ils ont reconnu qu'il fallait une plus grande diffusion des informations à l'échelon national et souligné la nécessité d'une coopération accrue entre les PMA aux échelons régional et sous-régional.

Lors d'une autre séance tenue durant l'après-midi du 17 octobre, la Commission s'est intéressée à l'évolution de la coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. Elle a entendu une présentation de M^{me} Katri Komi, parlementaire finlandaise et membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies, sur les principales constatations et recommandations de la dernière mission menée par le Groupe consultatif au Ghana et en Sierra Leone.

Comme précédemment en République-Unie de Tanzanie (2008) et au Viet Nam (2009), la mission de l'UIP visait à recueillir des informations directement auprès des personnes compétentes sur la progression de la réforme « Unis dans l'action » et, plus généralement, à se faire une idée plus précise de la manière dont les équipes des Nations Unies sur place travaillent avec les parlements nationaux. En l'occurrence, il s'agissait d'évaluer la participation du parlement à la définition des stratégies nationales de développement, au contrôle de l'aide, et à identifier, au besoin, des moyens pour corriger les défauts. Sur le long terme, l'objectif était de jeter les bases d'une participation accrue des parlements à la planification et à l'utilisation de l'aide au développement, pour davantage d'efficacité.

La Commission a eu un échange de vues sur les différentes recommandations figurant dans le rapport de mission, qui sont également valables pour nombre d'autres pays. Pour que les parlements puissent s'acquitter pleinement de leurs différentes missions, notamment de leur fonction de contrôle, il convient de poursuivre les efforts de renforcement des capacités et d'assistance technique au profit des parlements. Les organisations parlementaires régionales sont appelées à jouer un rôle plus actif, notamment parce qu'elles détiennent les informations et les connaissances nécessaires.

La Commission a estimé que les Nations Unies pouvaient travailler davantage avec les parlements qui sont des partenaires sérieux et ne plus les considérer comme de simples bénéficiaires de l'assistance internationale, mais aussi, et surtout, comme des acteurs majeurs de l'élaboration et de l'exécution des stratégies et plans

nationaux. Au-delà de sa campagne « Unis dans l'action », le système onusien devrait accepter de donner des directives plus claires sur la manière dont les équipes de pays des Nations Unies peuvent travailler avec les parlements nationaux sur différents sujets.

Comme l'a observé la mission de l'UIP et comme il ressort également des réponses à l'enquête de l'UIP sur la manière dont les parlements organisent leur travail vis-à-vis du système des Nations Unies (juillet 2010), cette relation varie selon les pays, en fonction de nombreux facteurs. Dans sa résolution 65/123, l'Assemblée générale des Nations Unies a souhaité expressément que « le Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'Union interparlementaire tiennent des échanges annuels réguliers, afin d'accroître la cohérence des travaux de leurs deux organisations, d'optimiser l'appui des parlements à l'Organisation des Nations Unies et d'aider à nouer un partenariat stratégique entre les deux organisations ». La Commission a souhaité que l'on donne suite à cette recommandation sans plus tarder.

La Commission a pris note des préparatifs en vue du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question intitulée « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », qui constitue un point à part entière de l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, qui se tenait en ce moment. Bien que soulignant l'importance de la résolution 65/123 de la précédente session de l'Assemblée générale et la nécessité de poursuivre sur cette voie, la Commission est convenue qu'il était encore possible de faire mieux dans ce domaine. Elle a encouragé les parlements nationaux à se concerter sérieusement et à consulter leurs ministères des affaires étrangères respectifs, pour définir ensemble les bases d'un débat riche à l'ONU, ainsi que d'une nouvelle résolution forte de l'Assemblée générale. Il a été convenu que le Groupe consultatif de la Commission poursuivrait l'examen de cette question à sa prochaine réunion, qui se tiendra à New York, fin novembre, à l'occasion de l'Audition parlementaire 2011 aux Nations Unies.

Dans la matinée du 19 octobre, la Commission a tenu une réunion-débat sur le thème « L'économie verte : une avancée pour le développement durable? ». Ce débat a eu lieu dans le cadre des préparatifs de l'édition 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, également appelée Rio +20. Ce sommet onusien, qui devra déterminer dans quelle mesure les engagements internationaux sur le développement durable adoptés par les États il y a 20 ans ont été honorés, portera essentiellement sur deux grands thèmes : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté; et le cadre institutionnel du développement durable.

La réunion-débat, animée par le parlementaire brésilien Napoleao Hugo, a rassemblé un nombre important de parlementaires, de représentants de l'ONU, d'experts internationaux et de représentants de la société civile et du secteur privé. Les participants ont traité des différentes acceptions et applications de l'« économie verte », et des technologies vertes qui l'accompagnent, ainsi que des conditions qui sont requises pour que cette notion englobe pleinement les trois dimensions du développement durable. Ils ont en outre porté un regard sans complaisance sur l'économie verte, en particulier du point de vue des trois objectifs de l'agenda du développement durable : changer les modes de production et de consommation;

découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement; et promouvoir équité, réduction de la pauvreté et bien-être pour tous.

Le concept de développement durable était souvent confondu avec celui de soutenabilité environnementale mais, en réalité, c'est un concept plus large et plus complexe reposant sur la conjonction des dimensions environnementale (qualité), sociale (équité) et économique (prospérité) dans une seule et unique approche. L'agenda du développement durable, qui concerne les pays tant développés qu'en développement, est encore loin d'avoir été réalisé : l'économie consomme beaucoup plus de ressources que ce qui peut être remplacé ou conservé; presque tous les actifs naturels – des forêts aux océans à la biodiversité – sont menacés, le tout au détriment de la qualité de la vie, et la pauvreté et les inégalités subsistent en dépit d'une augmentation de la richesse globale. Étant donné l'incidence directe de cette réalité sur la vie des citoyens partout dans le monde, parlements et parlementaires sont appelés à jouer un rôle proactif dans la prise de décisions au niveau national ainsi que dans le processus international menant à Rio +20.

À sa dernière séance, la Commission a débattu de l'état d'avancement des préparatifs de la session 2011 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 17/CMP 7), qui se tiendra en décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud. Cette séance était présidée par M. Cédric Frolick, coordonnateur des préparatifs de la Conférence de Durban au Parlement sud-africain. La Commission a été tenue informée des négociations en cours, des difficultés et des conditions de la conclusion d'un accord mondial sur les politiques climatiques englobant l'adaptation, l'atténuation, le financement, la technologie, les forêts et le renforcement des capacités. La Commission a réfléchi à un projet de message parlementaire destiné à la Conférence onusienne. Ce document devra être une déclaration politique succincte mais forte, adressée tant aux gouvernements qu'aux parlements.

Annexe II à la note verbale datée du 12 janvier 2012 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes

Une stratégie 2012-2017 pour l'UIP

**Approuvée par le Conseil directeur de l'UIP
à sa cent quatre-vingt-neuvième session (Berne, 19 octobre 2011)**

Introduction

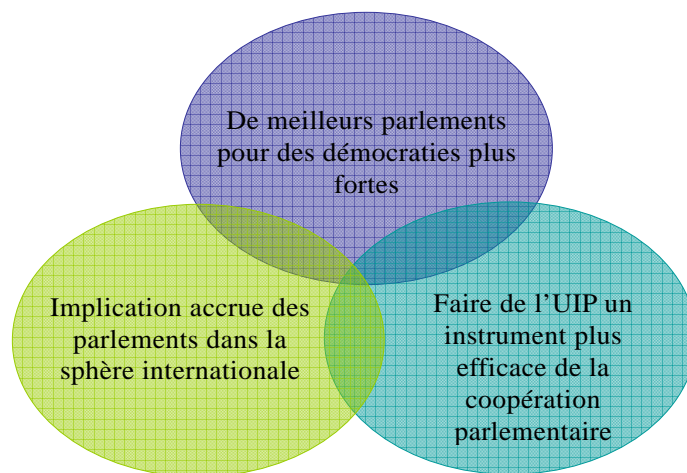
On trouvera dans le présent document une stratégie pour l'UIP, pour les cinq prochaines années. Cette stratégie définit l'axe de développement de l'Organisation selon trois orientations stratégiques; elle énonce les objectifs correspondants ainsi que les résultats escomptés au terme de ces cinq années.

On trouvera, pour commencer, le nouvel énoncé de mission de l'UIP. Il décrit brièvement la mission de l'UIP. Il est assorti d'une explication et d'un slogan.

Vient ensuite la vision. Cette section indique à quoi l'UIP veut ressembler sur le long terme et témoigne d'un objectif global ambitieux pour l'avenir de l'UIP : rassembler toutes les parties prenantes autour d'une aspiration générale commune.

Il est ensuite question des trois orientations stratégiques qui, durant les cinq prochaines années, conduiront l'UIP vers la réalisation de ses ambitions. Ces trois orientations stratégiques sont tirées de l'énoncé de mission de l'Organisation. Elles donnent la priorité à trois axes de travail : démocratie et parlements, implication des parlements dans la sphère internationale, et UIP en tant qu'instrument de la coopération parlementaire.

Ces trois axes sont liés entre eux et se complètent. Au centre se trouve la coopération parlementaire qui sous-tend l'ensemble de l'action de l'UIP. Chaque axe stratégique s'articule autour de trois objectifs, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-objectifs.



Cette stratégie guidera l'action de l'UIP durant les cinq prochaines années. Elle fera l'objet d'un examen intermédiaire au terme de deux années.

La stratégie sera mise en œuvre suivant un ordre de priorités. Il ne sera pas possible de mettre en œuvre immédiatement et simultanément toutes les activités énoncées dans ce plan, ni sur la totalité des cinq années visées. Certaines sont assorties d'échéances, d'autres sont fonction de la demande et d'autres encore ne pourront être mises en œuvre que lorsque les ressources nécessaires auront été trouvées.

Cette stratégie n'est ni un plan d'activités, ni un document budgétaire, mais elle a néanmoins été élaborée sur la base des réalités économiques actuelles. Elle donnera lieu à un programme de travail et un budget annuels ou biennaux. Le budget sera établi suivant le volume de recettes correspondant aux contributions que les membres seront en mesure de verser et à d'autres rentrées d'argent sur lesquelles l'Organisation peut raisonnablement compter.

La présente stratégie est le fruit d'une analyse scrupuleuse de l'UIP telle qu'elle est aujourd'hui, du cadre dans lequel elle évolue, des difficultés auxquelles elle doit faire face et, surtout, des avantages comparatifs considérables qui sont les siens. Y ont en outre été versées les observations et suggestions de nombreux parlements membres, groupes géopolitiques et Comités de l'UIP. Enfin, le Comité exécutif y a travaillé avec beaucoup de soin.

Cette stratégie donnera une lecture et un objectif clairs à l'orientation future de l'UIP, au sein de l'Organisation et en dehors, et permettra de planifier les ressources et le travail.

Résumé

- | | |
|---------|---|
| Mission | <ul style="list-style-type: none"> • L'UIP, organisation mondiale des parlements, est un forum de dialogue, de coopération et d'action parlementaires. Elle promeut la démocratie et aide les parlements et les parlementaires à travers le monde à remplir leur mandat. |
| Vision | <ul style="list-style-type: none"> • Être universelle, dynamique et efficace pour promouvoir la culture, les valeurs et les institutions démocratiques ainsi que l'état de droit par la coopération interparlementaire • Aider les parlements et les parlementaires de toutes les régions à exprimer les besoins des citoyens et leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement, et à y répondre efficacement • Être reconnue et soutenue par les parlements membres pour apporter une dimension parlementaire aux enceintes internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres institutions multilatérales |

Orientation stratégique 1	<ul style="list-style-type: none"> • De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la démocratie grâce aux parlements • Faire progresser l'égalité des sexes • Protéger et promouvoir les droits de l'homme
Orientation stratégique 2	<ul style="list-style-type: none"> • Implication accrue des parlements dans la sphère internationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres organisations multilatérales • Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement • Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits
Orientation stratégique 3	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les membres • Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne • Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle internes

Pourquoi une stratégie pour l'UIP?

L'UIP a un passé extraordinairement riche. Elle a fait des contributions majeures à la paix et la coopération. Elle a promu le dialogue et la compréhension au-delà des clivages politiques. Elle a été à la pointe des évolutions législatives et a aidé les parlements du monde entier à faire face à la mondialisation et à un monde toujours plus interdépendant.

Aujourd'hui, elle est le seul forum mondial de dialogue et de coopération parlementaires. Elle s'est dotée de connaissances et d'une expertise sans équivalent sur le rôle, la structure et les méthodes de travail des parlements nationaux et elle est un porte-parole efficace des parlements au niveau international.

Comme toutes les instances vouées à la coopération internationale, l'UIP rencontre un certain nombre de défis pour s'adapter aux réalités du XXI^e siècle.

Les parlements de nombreux pays doivent se renforcer pour pouvoir traiter efficacement l'agenda du temps présent. Il leur faut s'adapter aux réalités de la mondialisation et mettre en place des outils pour jouer un rôle plus actif vis-à-vis de la coopération internationale et des institutions multilatérales.

Gouvernements et organisations internationales étant aujourd'hui plus attentifs au renforcement des parlements nationaux, l'UIP attend de leur part plus de clarté et de soutien à son action en faveur de parlements démocratiques.

En tant qu'institution, l'UIP doit être plus lisible. Il faut impérativement qu'elle mette en œuvre une stratégie de communication pour démontrer qu'elle a confiance en elle, en ce qu'elle est et en ce qu'elle entend faire. Une stratégie globale fixant un cap au développement de l'UIP sur les cinq prochaines années permettra de raffermir cette confiance et de mobiliser des ressources et un soutien pour la réalisation de ses objectifs.

In fine, la stratégie aidera les membres à édifier une UIP qui soit universelle, dynamique et efficace, et apte à faire progresser la culture, les valeurs et les institutions démocratiques par la coopération entre les parlements.

Mission

- L'UIP, organisation mondiale des parlements, est un forum de dialogue, de coopération et d'action parlementaires. Elle promeut la démocratie et aide les parlements et les parlementaires à travers le monde à remplir leur mandat.

L'UIP sert le dialogue, le débat et la coopération parlementaires politiques. Elle promeut et défend la démocratie et l'état de droit. Elle élabore des cadres de référence, diffuse des informations sur les bonnes pratiques et aide les parlements à renforcer leurs propres capacités et à accroître leur efficacité. Elle défend les droits de l'homme des parlementaires et encourage l'adhésion à des valeurs, normes et principes universels. Elle agit pour l'égalité des sexes et pour la participation des femmes à la vie politique et publique. Elle aide les parlements à traiter un agenda international de plus en plus fourni, et à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et autres institutions multilatérales.

En bref, la devise de l'UIP est : De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes.

Vision

- Être universelle, dynamique et efficace pour promouvoir la culture, les valeurs et les institutions démocratiques ainsi que l'état de droit par la coopération entre les parlements
- Aider les parlements et les parlementaires de toutes les régions à exprimer les besoins des citoyens et leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement, et à y répondre efficacement
- Être reconnue et soutenue par les parlements membres pour apporter une dimension parlementaire aux enceintes internationales, dont l'ONU et d'autres institutions multilatérales

Orientations stratégiques

1. De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes

L'UIP est convaincue que de meilleurs parlements sont la clef de démocraties plus fortes. Elle a un net avantage comparatif grâce à ses parlements membres et aux travaux qu'elle a menés au fil des années pour renforcer les parlements, servir

l'égalité des sexes et protéger et promouvoir les droits de l'homme. L'action de l'UIP est d'abord axée sur le parlement, tout à la fois fournisseur et bénéficiaire de l'aide et agent du changement. Durant les cinq prochaines années : 2012-2017, l'UIP travaillera avec le concours de ses parlements membres, sur ses trois objectifs prioritaires ci-après : renforcer la démocratie grâce aux parlements, faire progresser l'égalité des sexes, et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Objectif 1.1

Renforcer la démocratie grâce aux parlements

Les parlements sont la pierre angulaire de la démocratie. Ils ont besoin de capacités et de moyens pour s'acquitter des fonctions que leur confère la Constitution. Ils doivent incarner les valeurs fondamentales de la démocratie dans leur travail. La stratégie de l'UIP consiste à renforcer ces institutions pour leur permettre de contribuer à la démocratie et les aider à répondre aux aspirations des citoyens. L'UIP applique une méthode globale; elle conçoit différents types d'outils qu'elle utilise dans ses activités thématiques prioritaires. Les parlements sont au cœur de la définition et de la réalisation de toutes ces activités.

**Domaine : information
et recherche**

**Sous-objectif : renforcer l'UIP dans sa
fonction de centre mondial de ressources
documentaires sur l'institution
parlementaire et la démocratie**

L'UIP actualisera et développera sa base de données PARLINE sur les parlements nationaux. Elle publiera, à intervalle régulier, un *Rapport parlementaire mondial* sur l'état des parlements dans le monde. Elle définira en outre un nouveau programme de publications centré sur les bonnes pratiques des parlements ainsi que sur les nouveaux thèmes du développement parlementaire. Parmi les activités thématiques, il y aura l'intégration par les parlements des minorités et des peuples autochtones ainsi que des autres groupes sociaux marginalisés, et la promotion de la participation des jeunes au processus démocratique, de la bonne utilisation des TIC au parlement et de la Journée internationale de la démocratie comme moyen pour les parlements d'aller à la rencontre des citoyens. L'UIP contribuera au développement et à la consolidation des réseaux professionnels de manière à faciliter l'échange d'informations entre parlements. L'information et la recherche alimentent le travail de l'Organisation dans le domaine normatif et celui de l'assistance technique.

**Domaine : normes
et lignes directrices**

**Sous-objectif : encourager l'adoption et
l'application de normes pour parlements
démocratiques**

L'UIP promouvra les critères pour parlements démocratiques qui sont énoncés dans son ouvrage *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*. Elle encouragera les parlements à évaluer eux-mêmes leur performance à l'aune de ces critères et mettra en place un mécanisme d'examen des performances sur une base volontaire, notamment à travers des examens par les pairs. Elle continuera à apporter une dimension parlementaire à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et s'efforcera de créer un mécanisme analogue avec les démocraties. Enfin, elle définira, à l'intention des parlements, de nouvelles

normes et lignes directrices sur les bonnes pratiques, lorsque le besoin s'en fera sentir.

Domaine : assistance technique **Sous-objectif : renforcer les parlements par des conseils et programmes d'assistance adaptés à leurs besoins**

L'UIP continuera à dispenser des services consultatifs et à fournir une assistance technique pour renforcer les parlements. Elle s'efforcera d'améliorer la qualité et les retombées des prestations d'assistance technique en offrant des prestations mieux coordonnées et plus efficaces aux parlements. Elle s'occupera en priorité des parlements des pays au sortir de conflits ou en transition vers la démocratie. Elle continuera à aider les parlements membres à renforcer leurs capacités pour leur donner les moyens de traiter les besoins les plus pressants en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes, ainsi que d'autres questions figurant à l'agenda mondial. L'UIP privilégiera le renforcement de la capacité des parlements à demander des comptes aux gouvernements, à accroître la transparence et à lutter contre la corruption. Elle renforcera ses partenariats avec les organisations partageant ses idéaux et œuvrant à un meilleur développement parlementaire. L'assistance technique est sous-tendue par le travail normatif et de recherche de l'UIP. Elle se nourrit en outre des enseignements tirés des programmes antérieurs d'assistance technique.

Objectif 1.2

Faire progresser l'égalité des sexes

L'égalité des sexes est un élément clef pour de meilleurs parlements. L'UIP a une méthode qui consiste avant tout à suivre de près la participation des femmes à la vie politique et à soutenir cette participation, à aider les parlements membres à renforcer leurs capacités et dans leurs activités touchant aux questions de genre. Dans ce domaine, son action s'appuiera sur celles de ses parlements membres, sur la contribution d'hommes et de femmes, sur l'expérience d'anciens parlementaires et sur la contribution des organisations internationales partenaires, parmi lesquelles ONU-Femmes.

Domaine : information et recherche

Sous-objectif : conforter sa position d'organisme mondial de référence sur les femmes en politique

L'UIP continuera à collecter des informations récentes sur la participation des femmes à la vie politique. Elle effectuera un travail de recherche et produira des statistiques, des études et autres informations, au moyen de bases de données en ligne (sur les quotas, les statistiques concernant les femmes), de sites web et autres réseaux d'information sur les femmes en politique (iKNOW Politics). Elle arrêtera de nouveaux indicateurs sur la participation des femmes à la vie politique, fera des analyses sur les questions ou sujets émergents et sur des questions spécifiques touchant à l'égalité des sexes. Elle fournira des informations et des outils didactiques adaptés aux besoins des femmes parlementaires nouvellement élues.

**Domaine : accès et présence
au parlement****Sous-objectif : mettre au point des stratégies
nationales pour faciliter l'accès des femmes
au parlement et appuyer la participation des
femmes parlementaires à l'élaboration des
politiques**

L'UIP participera au renforcement des cadres législatifs nationaux de manière à faciliter l'accès des femmes au parlement par une révision des textes législatifs influant sur la participation des femmes à la vie politique. Elle continuera à fournir assistance technique et formation aux femmes parlementaires. Ce programme consistera aussi à renforcer les capacités des femmes grâce aux TIC et au mentorat pour les nouvelles parlementaires.

**Domaine : intégration
des questions de genre****Sous-objectif : encourager l'évolution des
parlements dans un souci d'égalité des sexes**

L'UIP a produit la première analyse mondiale sur l'intégration des questions de genre au parlement et sur les parlements sensibles au genre. Elle a établi une cartographie de la situation actuelle et répertorié les bonnes pratiques. Elle élaborera des normes et des lignes directrices sur les politiques et procédures « sensibles au genre ». Elle apportera une assistance aux instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes et des questions concernant les femmes pour en renforcer les capacités. Elle aidera en outre les parlementaires et le personnel parlementaire à parfaire leurs capacités d'intégration des questions de genre. Enfin, elle facilitera la mise en commun des bonnes pratiques.

**Domaine : respect des droits
des femmes****Sous-objectif : aider les parlements
à réformer les lois discriminatoires
et à renforcer leur capacité de lutter
contre les violences faites aux femmes**

L'UIP continuera à aider les parlements à renforcer leur contrôle sur l'action des gouvernements visant à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à prendre des mesures contre les violences faites aux femmes – deux préoccupations sociétales majeures en matière d'égalité des sexes. S'agissant de la CEDAW, l'UIP continuera à développer la capacité des parlements membres à exercer leur droit de regard sur le processus d'établissement et de présentation des rapports par les gouvernements. Elle s'intéressera aussi particulièrement aux lois discriminatoires. En ce qui a trait aux violences faites aux femmes, l'UIP mettra l'accent sur la réforme de la législation et le renforcement du contrôle parlementaire, avec pour objectif d'assurer la bonne application des textes. Ses activités auront pour objet de renforcer les capacités des parlements. L'UIP proposera aux parlements des services consultatifs en matière législative et en matière d'orientations. Elle veillera à ce que des parlementaires et collaborateurs hommes participent à toutes ces activités et à ce qu'hommes et femmes travaillent ensemble sur les questions de genre. Les activités de l'UIP permettront aussi de consolider les rapprochements et d'améliorer la coopération entre parlementaires, instances gouvernementales, institutions onusiennes travaillant sur les questions de genre, organisations de la société civile, électeurs, médias et établissements de recherche.

Objectif 1.3**Protéger et promouvoir les droits de l'homme**

Les parlements et leurs membres sont les « gardiens » des droits de l'homme du fait des responsabilités essentielles qui sont les leurs en matière législative et de contrôle, pour garantir le respect de ces droits. L'UIP aide les parlements à assumer ces responsabilités en protégeant les droits de leurs membres et en leur apportant des informations, du savoir et des formations pour leur permettre de participer activement à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Durant les cinq prochaines années, l'UIP redoublera d'efforts dans ce domaine en s'attachant aux quatre priorités ci-après.

**Domaine : Comité UIP
des droits de l'homme
des parlementaires**

**Sous-objectif : renforcer la capacité du Comité
de l'UIP à traiter les cas de violations des
droits de l'homme**

L'UIP renforcera son comité des droits de l'homme des parlementaires et étudiera d'autres manières d'encourager ses parlements membres à participer activement au règlement des cas portés à l'attention du Conseil directeur. S'il y a lieu, elle fera davantage pour favoriser une action concertée avec les mécanismes de l'ONU et les défenseurs des droits de l'homme en général, à l'appui du travail du Comité, et apporter l'éclairage nécessaire en ce sens. Le Comité se penchera sur les mesures qui pourraient être prises pour prévenir la résurgence et la généralisation des problèmes qu'il observe dans les cas dont il est saisi, afin de contribuer à éviter de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux des parlementaires. Enfin, il sera particulièrement attentif aux atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les femmes parlementaires.

**Domaine : renforcement
des capacités**

**Sous-objectif : renforcer la contribution
des parlements à la promotion
et à la protection des droits de l'homme**

L'UIP continuera à diffuser de l'information sur les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle mettra l'accent sur le rôle des parlements dans leur application. S'il y a lieu, elle œuvrera en outre à ce que les parlements des pays dont les rapports nationaux doivent être soumis à l'examen des principaux organes des droits de l'homme de l'ONU, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, participent à l'élaboration desdits rapports, soient représentés dans les délégations qui les soumettent et soient ensuite associés à la mise en œuvre des recommandations. L'UIP travaillera en collaboration plus étroite avec le système de supervision des droits de l'homme créé par l'ONU et fournira une assistance aux parlements qui souhaiteraient s'investir davantage dans ce domaine. Ces travaux permettront également de déterminer si l'UIP doit produire de nouveaux ouvrages sur les droits de l'homme et, dans l'affirmative, sur quel(s) sujet(s).

Domaine : droits de l'enfant

**Sous-objectif : aider les parlements à faire en
sorte que les droits de l'enfant soient respectés**

L'UIP fera de la sensibilisation dans les parlements sur les questions touchant aux droits de l'enfant et les aidera à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Les enfants sont certes dotés de droits mais, dans bien des cas, ils n'ont pas de moyen de les faire respecter, si bien qu'il est important que les parlements agissent sur ce point. L'UIP privilégiera aussi le renforcement de la participation des parlements aux travaux du Comité des droits de l'enfant établi par l'ONU, ainsi que la capacité de contrôle des parlements pour garantir l'application des textes relatifs aux droits de l'enfant et à favoriser la prise en compte des enfants dans les parlements.

Domaine : droit international humanitaire **Sous-objectif : promouvoir la ratification et la mise en œuvre de conventions choisies de droit humanitaire**

L'UIP s'attachera en particulier, par le truchement de son comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, à faire progresser la ratification et l'application d'un certain nombre de conventions de droit humanitaire. Le Comité s'intéressera en particulier à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et à la Convention sur les armes à sous-munitions.

2. Implication accrue des parlements dans la sphère internationale

Il faut une plus grande implication des parlements pour contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Dans le monde imbriqué et interconnecté qui est le nôtre, il est souhaitable que les parlements soient plus investis à l'échelon international pour apporter des solutions possibles aux grands problèmes mondiaux et travailler à leur mise en œuvre. L'UIP poursuivra son action pour donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, s'efforcera de conférer davantage de transparence aux processus mondiaux et inciter les parlements à agir sur les grands enjeux mondiaux.

Objectif 2.1

Donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres organisations multilatérales

L'UIP applique une stratégie visant à mobiliser les parlements autour des grands enjeux mondiaux du moment et à les aider dans leur tâche consistant à guider et contrôler l'action des gouvernements dans la mise en œuvre des accords multilatéraux correspondants. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ONU et lui sert d'intermédiaire avec les parlements nationaux. L'UIP apporte une contribution parlementaire aux travaux de l'ONU, ainsi qu'un début de contrôle parlementaire et donc de transparence. L'UIP est en train d'établir un partenariat stratégique avec l'ONU et cherche à développer des relations analogues avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods.

Domaine : coopération avec les Nations Unies

Sous-objectif : améliorer la dimension parlementaire des travaux de l'ONU

L'UIP continuera à apporter une contribution parlementaire aux travaux de l'ONU et s'efforcera d'obtenir que le point de vue des parlements apparaisse dans

les décisions de cette dernière. Elle réunira les parlementaires autour des grandes questions d'actualité mondiale examinées par l'ONU. Elle les encouragera à prendre part de manière plus systématique aux délégations nationales, aux grandes conférences et manifestations de l'ONU. Elle encouragera le système des Nations Unies à adopter une démarche plus uniforme vis-à-vis des parlements nationaux. L'UIP travaillera avec l'ONU à l'établissement d'un cadre de coopération et de coordination plus cohérent entre les deux institutions indépendantes. Elle s'efforcera d'obtenir l'adhésion des États Membres de l'ONU à un nouvel accord de coopération entre les deux organisations, pour remplacer l'accord de 1996, maintenant dépassé.

Domaine : nouveaux organes et principaux mécanismes onusiens **Sous-objectif : créer une composante parlementaire forte dans les travaux des nouveaux organes et des principaux mécanismes onusiens**

L'UIP continuera à apporter une contribution parlementaire aux travaux des trois organes onusiens créés en 2005 – la Commission de consolidation de la paix, le Forum pour la coopération en matière de développement et le Conseil des droits de l'homme – conformément à ce qui a été proposé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle continuera en outre à organiser des réunions parlementaires en marge des grandes conférences et des grands mécanismes onusiens. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement décidé de participer plus systématiquement avec l'Union interparlementaire à l'intégration d'une composante parlementaire dans les travaux des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et l'examen des engagements internationaux. La Commission UIP des affaires des Nations Unies aidera l'UIP à déterminer la marche à suivre dans le prolongement de cette décision.

Domaine : OMC et commerce international **Sous-objectif : renforcer la dimension parlementaire du travail de l'OMC et plus généralement sur les questions de commerce international**

L'UIP poursuivra son action avec le Parlement européen, en coopération avec les parlements nationaux et les assemblées parlementaires régionales, visant à donner une dimension parlementaire à l'OMC. Elle fera en sorte d'aider les parlements à renforcer leurs capacités à contrôler les activités de l'OMC, de maintenir le dialogue avec les négociateurs des gouvernements, à faciliter l'échange d'informations et la confrontation des expériences, et à faire peser les parlements sur l'orientation des discussions et des négociations au sein de l'OMC. L'UIP poursuivra aussi sa coopération avec d'autres institutions multilatérales travaillant dans le domaine du commerce et du développement, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Domaine : gouvernance économique mondiale **Sous-objectif : renforcer l'action parlementaire sur les questions économiques et financières**

La crise économique et financière mondiale survenue en 2008 a mis en évidence la nécessité de revoir et de réformer de fond en comble les cadres

réglementaires et les politiques économiques. L'UIP continuera à promouvoir le débat et l'action parlementaires sur ces questions. Elle commencera à promouvoir un droit de regard parlementaire sur les institutions de Bretton Woods en poursuivant trois grands objectifs : renforcer l'autorité légale des parlements à approuver les prêts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI); renforcer le rôle des parlements dans l'adoption des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et des programmes afférents; et renforcer la contribution des parlements aux nouvelles politiques mondiales décidées par la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'ONU et le G-20.

Objectif 2.2

Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement. Les parlementaires peuvent faire en sorte que les programmes de développement tiennent compte des priorités des citoyens, parler au nom des pauvres et autres groupes marginalisés et vulnérables et faire en sorte que les citoyens puissent adhérer aux politiques et programmes de développement. La stratégie de l'UIP vise à aider les parlements à atteindre ces objectifs dans quelques domaines cibles liés aux engagements convenus à l'échelon international en matière de développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La stratégie vise en outre à aider les parlements à mettre au point des outils plus performants de suivi de la réalisation de l'ensemble des OMD, à examiner leurs propres processus institutionnels et à identifier les dispositifs institutionnels les mieux à même d'intégrer les OMD à leur travail.

Domaine : santé maternelle, néonatale et infantile **Sous-objectif : aider les parlements à peser sur les politiques et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile**

L'UIP veut que les parlements nationaux puissent influencer davantage sur les politiques de santé maternelle, néonatale et infantile. Pour ce faire, elle veut sensibiliser les parlements à ces questions et appuyer la création et la mise en œuvre de plans d'action parlementaires. Il faudra pour cela leur apporter les compétences nécessaires pour qu'ils puissent élaborer des lois appropriées, établir des budgets suffisants pour améliorer la santé, faire en sorte qu'il y ait des services de santé maternelle, néonatale et infantile accessibles, adaptés et équitables et demander des comptes au gouvernement central à ce sujet. Cela suppose en outre de générer des connaissances et de diffuser des informations sur le travail des parlements sur la santé des femmes, des enfants et des nouveau-nés, et de renforcer les liens entre les processus et forums nationaux, régionaux et mondiaux jouant un rôle important dans ce domaine.

Domaine : VIH/sida **Sous-objectif : conduire l'action des parlements sur le VIH/sida**

L'UIP promouvra l'action parlementaire à l'appui des engagements énoncés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale sur le VIH/sida de juin 2011 et dans la résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cela inclut le renforcement du leadership et du contrôle parlementaires sur la réponse au

VIH, la budgétisation et l'adoption des textes validant l'accès universel aux services liés au VIH et proscrivant la discrimination contre les personnes vivant avec le VIH ou affectées par lui. L'UIP continuera à impulser le dialogue parlementaire mondial sur l'épidémie, son groupe consultatif sur le VIH/sida servant de point focal parlementaire au niveau mondial. L'UIP continuera à collaborer étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour concourir au renforcement des capacités des parlements et pour mobiliser la participation des parlements aux processus mondiaux de riposte au sida.

**Domaine : aide
au développement**

**Sous-objectif : aider les parlements à assurer
une plus grande efficacité de l'aide**

L'UIP a réalisé plusieurs études de cas au sujet des engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Programme d'Accra et document final de Busan). Elle poursuivra ce travail au moyen d'un dialogue entre parlementaires et en aidant les parlements à atteindre les objectifs suivants : intégrer les parlements dans les structures de décision établies entre les donateurs et l'exécutif des pays bénéficiaires de l'aide; améliorer l'accès des parlements à l'information sur les flux et les modalités de l'aide; renforcer la capacité des parlementaires et du personnel compétent à examiner les budgets annuels et les documents connexes, ainsi qu'à peser sur les politiques d'aide et en assurer la supervision.

**Domaine : pays moins
avancés (PMA)**

**Sous-objectif : mobiliser autour du Programme
d'action d'Istanbul**

L'UIP assurera le suivi du Forum parlementaire qu'elle a organisé en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV). Elle apportera son concours aux parlements pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour 2011-2020 adopté par la Conférence. L'UIP fera de la sensibilisation dans les parlements et les encouragera à s'impliquer dans le processus qui a trait aux PMA. Elle fera en sorte de consolider le système des points focaux parlementaires et appuiera la création d'un plan d'action pour l'implication des parlements. Afin de faciliter cette implication des parlements des PMA dans les questions de développement, l'UIP s'efforcera de démontrer le lien entre le Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des OMD.

**Domaine : changements
climatiques**

**Sous-objectif : renforcer l'action
parlementaire sur les changements climatiques**

L'UIP poursuivra l'édification d'un processus parlementaire pour accompagner les négociations mondiales sur les changements climatiques. Elle encouragera par ailleurs les parlements à agir et à intégrer les changements climatiques et leurs conséquences dans leurs travaux en votant des budgets climat nationaux ainsi que les lois requises pour leur exécution. Enfin, l'UIP encouragera les parlements à réduire leur empreinte carbone.

Objectif 2.3**Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits**

Un parlement qui représente tous les secteurs de la société et a les pouvoirs et moyens requis pour légiférer et demander des comptes au gouvernement contribue dans des proportions immenses à la paix et la stabilité. Aussi le travail que mène l'UIP pour édifier de meilleurs parlements et des démocraties plus fortes est-il en lui-même une contribution à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. De surcroît, l'UIP apporte une aide aux parlements de pays en proie à des conflits ou au sortir de conflits, ou sous occupation étrangère. Ces activités font souvent partie du travail que l'UIP réalise en coopération avec l'ONU et sa Commission de consolidation de la paix. Elles passent par une action ciblée pour faciliter la réconciliation politique grâce aux parlements et à la diplomatie parlementaire, dans l'après-conflit. Dans tous les cas, ces activités viennent compléter l'action menée par d'autres organismes. Elles sont centrées sur les parlements, font suite à des demandes d'appui de leur part et exigent l'appui politique des parlements membres de l'organisation.

Domaine : réconciliation politique dans les situations d'après conflit

Sous-objectif : aider les parlements à être plus ouverts au dialogue et plus inclusifs de manière à faciliter la réconciliation et la gouvernance du secteur de la sécurité

L'UIP continuera à apporter un appui ciblé aux parlements des pays au sortir de conflits. Elle encouragera le dialogue en leur sein, fera en sorte qu'ils puissent participer à la réconciliation nationale et qu'ils soient associés à la gouvernance du secteur de la sécurité. La mise en œuvre de ces activités suppose un renforcement des capacités et des services consultatifs. Elle s'appuiera en outre sur les connaissances des parlements membres de l'organisation ainsi que des organisations partenaires directement impliquées dans la consolidation de la paix. Ces activités seront axées sur les résultats et définies à partir de plans d'action parlementaires, que les parlements s'engageront à mettre en œuvre progressivement. Les services consultatifs de l'UIP seront définis en fonction des besoins de chaque parlement, mais viseront néanmoins à assurer de bonnes relations avec l'exécutif et à codifier le rôle et les droits de l'opposition, afin d'apaiser les tensions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement.

Domaine : diplomatie parlementaire

Sous-objectif : faciliter la résolution des conflits grâce à la diplomatie parlementaire

L'UIP offre un cadre privilégié pour la diplomatie parlementaire. C'est une enceinte naturelle et neutre dans laquelle les parlementaires de différents pays et de différentes factions politiques peuvent échanger des vues et des expériences et discuter des conflits nationaux et internationaux. L'UIP entend faire plus systématiquement usage de cette ressource. Dans les cas où des crises internes affectent sérieusement le travail du parlement national ou empêchent complètement le parlement de fonctionner, l'UIP offrira ses bons offices pour apaiser les tensions et promouvoir le dialogue. Un rapide recours à la diplomatie parlementaire pourrait ensuite contribuer à identifier les besoins de renforcement des capacités et de conseil sur le long terme. Il sera procédé de la même manière dans le cas des conflits régionaux où l'UIP aurait un avantage de par ses membres. Ces activités

seront en grande partie définies selon le même modèle que le travail du Comité des questions relatives au Moyen-Orient, qui devrait être renforcé, mais contrairement à lui, elles seront limitées dans le temps, plus souples et moins formelles. L'idée n'est pas de créer systématiquement des structures formelles du type comité ad hoc, qui exigeraient des moyens additionnels conséquents.

3. Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire

La Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 a une dimension interne qui consiste à faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire. Ce plan décrit l'orientation stratégique que l'on veut donner au développement de l'UIP durant les cinq prochaines années et sous-tend une grande partie des objectifs que l'UIP s'est fixés. Si elle veut pouvoir apporter un appui plus déterminant aux parlements et les aider à s'implanter sur la scène internationale, il est indispensable que l'organisation s'améliore. Pour ce faire, elle s'est fixé les trois objectifs ci-après.

Objectif 3.1

Devenir une organisation universelle et améliorer ses relations avec les membres

L'UIP offre un cadre unique au monde pour le dialogue et la coopération parlementaires. Ces 10 dernières années, elle a modernisé ses structures et essayé de se rapprocher de celles qui existent dans les parlements. Durant les cinq prochaines années, elle devra mener plus avant ce processus dans quatre domaines liés entre eux : devenir plus universelle, obtenir une meilleure participation des parlements à ses réunions, notamment en matière d'équilibre politique et de parité, faire en sorte que les assemblées annuelles soient plus efficaces et mieux à même de répondre aux exigences des membres et contribuer à une plus grande cohérence de la coopération parlementaire.

Domaine : membres

Sous-objectif : aller vers une affiliation universelle

L'UIP n'épargnera aucun effort pour se muer en une organisation à participation universelle. À cet égard, elle s'intéressera en priorité aux petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique Sud et poursuivra parallèlement ses efforts pour encourager d'autres parlements non encore membres de l'UIP, notamment les parlements de pays récemment sortis d'un conflit, à demander leur affiliation.

Domaine : participation aux activités

Sous-objectif : renforcer la participation des parlements aux travaux de l'UIP

L'UIP encouragera les parlements à intégrer dans les délégations qu'ils envoient à ses réunions des membres des commissions parlementaires traitant des sujets inscrits au calendrier de travail de l'organisation. Les connaissances et l'expérience de ces parlementaires contribueront ainsi à enrichir les discussions dans l'intérêt de tous les participants. En outre, ces parlementaires pourront directement mettre à profit les discussions menées à l'UIP dans leurs parlements

respectifs, et pourront assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'UIP.

**Domaine : représentation
parlementaire**

**Sous-objectif : élaborer des lignes directrices
sur la parité et l'équilibre politique des
délégations parlementaires**

L'UIP évaluera la validité des directives existantes sur la parité dans les délégations parlementaires de manière à renforcer encore la participation des femmes parlementaires. Parallèlement, elle mettra au point des lignes directrices pour que les délégations participant aux réunions de l'organisation soient équilibrées du point de vue politique. Il s'agira d'encourager une meilleure représentation des principales sensibilités politiques du parlement sans perdre de vue le principe élémentaire qui veut que tous les parlements soient souverains pour décider de la composition de leurs délégations. L'UIP étudiera aussi les moyens d'encourager la participation des jeunes.

**Domaine : structures
et méthodes de travail**

**Sous-objectif : améliorer les structures
et méthodes de travail de l'UIP**

L'UIP continuera à consolider l'assemblée et ses commissions permanentes. Elle fournira aux nouveaux venus des documents d'introduction sur ses activités. Elle essayera d'obtenir une adhésion et une participation accrues des parlements membres aux travaux des commissions permanentes, ce qui signifie une meilleure préparation, une meilleure participation aux débats et un meilleur suivi des résultats. L'UIP examinera aussi la contribution de la Réunion des femmes parlementaires, du Comité de coordination des femmes parlementaires et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes à la promotion des questions d'égalité des sexes afin d'avoir des échanges plus interactifs, une plus grande participation des hommes et des débats davantage centrés sur l'égalité hommes-femmes. L'UIP consacra l'existence du Comité des droits de l'homme des parlementaires dans ses statuts, pour en faire un organe statutaire. Enfin, elle publiera des lignes directrices afin que les membres du Comité soient élus en fonction de leur capacité à participer utilement à ses travaux.

**Domaine : suivi de la mise
en œuvre**

**Sous-objectif : veiller à un meilleur suivi
et une meilleure mise en œuvre des décisions
et recommandations de l'UIP**

L'UIP continuera à améliorer son système de présentation de rapports. Elle étudiera systématiquement comment intégrer le contenu des résolutions de l'UIP dans son programme de travail ordinaire. Elle réfléchira aux mesures envisageables pour aider les parlements membres à donner suite à ces résolutions. Nombre de ces résolutions renfermant des recommandations invitant les parlements à veiller à l'application des principaux accords, conventions et décisions internationaux, l'UIP sera particulièrement attentive aux mesures à prendre pour encourager les parlements à les suivre.

Domaine : coopération parlementaire**Sous-objectif : rechercher davantage de cohérence dans la coopération parlementaire mondiale**

L'UIP continuera à suivre l'évolution de la coopération parlementaire à travers d'autres structures formelles et informelles. Elle étudiera les moyens de coopérer davantage avec les assemblées et organisations parlementaires régionales et mondiales, et de mettre en commun les agendas et les expériences.

Objectif 3.2**Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne**

L'UIP a besoin d'une politique de communication pour appuyer ses trois orientations stratégiques. Cette politique doit s'appuyer sur les possibilités existantes et en créer de nouvelles pour faire connaître le travail des parlements, des parlementaires et de l'UIP afin d'amener l'idée, dans l'esprit du public, que l'UIP est une organisation unique en son genre, qui appartient aux parlements et se bat pour faire progresser la démocratie. La mise en œuvre de cette politique induit de repenser la manière dont l'UIP communique avec l'extérieur. Elle doit être résolument tournée vers les parlements. Cela suppose d'établir une communication beaucoup plus directe avec les parlementaires et de faire connaître leurs travaux dans leurs parlements respectifs et à l'UIP. Il faudra donc mettre l'accent sur le site Web de l'organisation, rationaliser les publications et recadrer les relations avec les médias.

Domaine : site Web**Sous-objectif : moderniser le site Web de l'UIP et le transformer en un outil d'information dynamique permettant de communiquer dans les deux sens avec les parlementaires du monde entier**

Le site Web de l'UIP sera remanié. Il sera d'abord consacré aux parlements nationaux et aux parlementaires, mais devra aussi devenir une source d'informations didactiques et générales. Il devra s'appuyer sur le travail substantiel mené par l'UIP et ses membres et s'en faire l'écho, en particulier en ce qui concerne les travaux visant à renforcer la démocratie à travers les parlements, à promouvoir l'égalité des sexes et à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Il devra être l'outil de référence pour toute personne souhaitant s'informer sur les parlements, et proposer aussi bien un exposé des notions élémentaires du fonctionnement et de l'activité des parlements que des travaux approfondis sur la politique. Le site Web de l'UIP doit devenir un lieu où trouver des informations attrayantes et assimilables sur les parlements en général, les tendances, les changements et les innovations, ainsi que sur les différentes approches de la démocratie et les rouages qui en sous-tendent l'exercice. Il permettra ainsi à l'UIP d'obtenir la reconnaissance qui lui fait actuellement défaut. Le site Web de l'UIP sera un instrument de communication avec les parlements et entre les parlements et leurs membres, ainsi qu'avec le grand public, auquel s'ajoutera une utilisation plus courante des médias sociaux.

Domaine : produits d'information**Sous-objectif : créer des produits d'information modernes et en adéquation avec les besoins des parlements membres**

L'UIP arrêtera une politique en matière de publications. Celle-ci visera d'abord à produire des ouvrages qui répondent aux besoins des parlements membres et permettra à l'UIP de jouer un rôle de premier plan dans les produits d'information parlementaires. Il s'agira de recentrer les publications et, au besoin, d'en arrêter certaines et d'en lancer d'autres. L'UIP aura pour publication phare un rapport annuel – le *Rapport parlementaire mondial* –, outil de référence sur les parlements, leurs membres et les difficultés qu'ils rencontrent (voir sect. 1.1). Elle produira aussi des supports vidéo sur l'organisation. Enfin, elle sera particulièrement attentive à produire des outils plus faciles d'emploi, à en faire une meilleure publicité et un meilleur suivi et à produire des versions en espagnol et en arabe.

Domaine : médias**Sous-objectif : réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias**

L'UIP continuera à tisser des liens avec des journalistes et autres correspondants, en s'efforçant de s'adresser d'abord à ceux qui sont spécialisés dans la vie parlementaire ou dans certains domaines du travail de l'organisation. La politique médiatique aura pour objet de placer des articles rendant compte du travail et des opinions de l'UIP dans les journaux à grande diffusion et d'obtenir une couverture télévisuelle des activités de l'UIP. Enfin, l'UIP continuera à étudier les possibilités de mise en commun des informations diffusées par les chaînes télévisées parlementaires, le but étant de créer un « produit UIP ».

Objectif 3.3**Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle internes**

Si elle veut offrir des services de meilleure qualité à ses membres, l'UIP va devoir moderniser sa façon de travailler. Cela suppose d'intégrer les questions de genre à l'ensemble de l'organisation, de ses politiques, programmes et activités, mais aussi de veiller à ce que l'ensemble des travaux de l'organisation répondent à une approche fondée sur les droits. La modernisation exige de revoir les pratiques de l'organisation qui influent sur le rapport coût-efficacité, les performances et la transparence. L'UIP améliorera ses systèmes et méthodes de gestion, en particulier en ce qui à trait aux ressources humaines, aux mécanismes financiers et à la communication. Afin de mieux servir ses membres, l'UIP doit améliorer ses temps de réaction et faire preuve de plus de souplesse, en particulier en ce qui concerne la communication et les finances. L'UIP devra supprimer certains postes et en créer de nouveaux.

Domaine : intégration des questions de genre**Sous-objectif : intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'organisation**

L'UIP adoptera une politique d'intégration des questions de genre qu'elle appliquera à l'ensemble de ses structures. L'intégration des questions de genre est une stratégie mondialement reconnue pour promouvoir l'égalité des sexes. Elle permet de donner davantage de pertinence et d'efficacité aux agendas politique et de

développement. Il est important pour des politiques, programmes et mesures efficaces, de reconnaître les inégalités entre hommes et femmes et d'y remédier. L'intégration des questions de genre consiste donc à mettre le point de vue des femmes et l'objectif d'égalité des sexes au cœur de toutes les activités – élaboration des politiques, recherche, sensibilisation/dialogue, législation, affectation des ressources et planification, mise en œuvre et suivi des programmes et projets.

Domaine : approche fondée sur les droits **Sous-objectif : adopter dans toutes les activités de l'UIP, une démarche fondée sur les droits**

L'UIP adoptera, dans son travail, une approche fondée sur les droits. Ce genre d'approche consiste à protéger et à défendre les êtres humains et à renforcer les capacités et la transparence des institutions publiques – dont le parlement – qui sont tenues d'assurer le respect, la promotion et l'exercice de ces droits. En adoptant une approche fondée sur les droits dans tous ses domaines d'activité, l'UIP contribuera à renforcer la capacité des parlements à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Domaine : programme d'action de la direction **Sous-objectif : moderniser les systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et instaurer un système de gestion axé sur les résultats**

L'UIP se dotera d'un système financier en temps réel pour faciliter l'efficacité des opérations des détenteurs de budgets. Les directeurs et le personnel recevront une formation sur la planification, la budgétisation et la gestion financière pour leur permettre d'utiliser au mieux les mécanismes financiers. On procédera à une évaluation plus systématique des projets et programmes. L'UIP mettra en place un système de gestion axé sur les résultats. Le système d'évaluation des performances du personnel sera renforcé. L'UIP commencera à intégrer les technologies modernes d'information et de la communication dans l'ensemble de ses opérations. Des dispositifs d'appui des TIC seront mis en place là où il n'y en avait pas jusqu'à présent. Par ailleurs, les répertoires de contacts seront de plus en plus indispensables pour la communication. L'UIP commencera aussi à utiliser plus systématiquement les systèmes de vidéoconférence et à faciliter les réunions virtuelles. À terme, cela exigera aussi de moderniser les installations de conférence de l'organisation, pour rendre possible la coopération parlementaire « virtuelle ». Enfin, l'UIP investira dans la formation de son personnel et améliorera ses systèmes de ressources humaines.

Domaine : gouvernance et contrôle **Sous-objectif : renforcer la gouvernance et le contrôle internes**

Avec l'aide d'un sous-comité des finances composé de membres désignés au sein du Comité exécutif, l'UIP assurera une meilleure gouvernance et un meilleur contrôle internes. Il s'appuiera sur les bonnes pratiques observées dans les organisations internationales et aura pour mission de dispenser des avis autorisés sur les questions financières et les risques concernant l'UIP, de contrôler le budget et son exécution, et d'aider le Comité exécutif à appliquer les décisions du Conseil directeur touchant à la gestion financière de l'UIP. Il définira une stratégie de mobilisation des ressources pour faire en sorte que l'UIP puisse compter sur des ressources stables et prévisibles pour la réalisation de ses activités.

Conclusion

L'UIP est une organisation de parlements. La stratégie exposée dans le présent document devrait aider les membres de l'UIP à édifier une UIP universelle, dynamique et efficace, apte à faire progresser la culture, les valeurs et les institutions démocratiques grâce à la coopération entre les parlements.

Les membres souhaitent amplifier l'impact politique de l'UIP au sein de leurs parlements, dans chaque pays et partout dans le monde. Ils entendent renforcer le travail de l'UIP à l'appui des parlements et de la démocratie. Des parlements meilleurs pour des démocraties plus fortes. L'UIP entend agir pour renforcer la démocratie à travers les parlements, faire progresser l'égalité des sexes et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Il ressort de la stratégie que les membres peuvent atteindre cet objectif en intensifiant la coopération parlementaire à travers l'UIP. Dans les trois orientations stratégiques définies ici, les parlements et leurs membres sont les acteurs principaux.

La présente stratégie sera mise en œuvre à travers certaines activités décrites dans le programme de travail annuel, et dans le budget consolidé dont il est assorti. Dans une large mesure, elles seront financées par le budget ordinaire. Le montant du budget financé par les contributions des membres n'augmentera pas pendant la période couverte par la stratégie. Des contributions volontaires devront être mobilisées pour mettre en œuvre les activités supplémentaires qui ne sont pas financées par le budget ordinaire.

Dans son essence même, cette stratégie a pour but de renforcer la participation des parlements membres au travail de l'UIP et leur sentiment d'en être les acteurs principaux.
